

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 15 février 2012.

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 6 et 7 février 2012

2012 R. 2 - Désignation d'un représentant de la Ville de Paris au sein de la Commission départementale des systèmes de vidéosurveillance de Paris.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le rapport de M. Bertrand DELANOE, Maire de Paris, en date du 24 janvier 2012 ;

Sur la proposition de M. Bertrand DELANOE, Maire de Paris,

Délibère :

Est désigné pour représenter la Ville de Paris au sein de la Commission départementale des systèmes de vidéosurveillance de Paris :

M. Mao PENINOU, suppléant.